

# → actualités entreprises

## Premiers employeurs privés

Selon le fichier bancaire des entreprises (Fiben) et l'édrom, les dix premiers employeurs privés en Guadeloupe sont Air Caraïbes, l'hypermarché Destrellan, la Société guadeloupéenne de froid, la SA Gardel, la clinique de Choisy, Auto Guadeloupe Développement, Médiaserv, Saci Société Antillaise, la clinique Les Eaux Marines et Bois Debut SA.

## Garage

Garage Ras Auto est un nouvel établissement d'entretien, réparation, carrosserie, peinture, location de voiture avec ou sans chauffeur et de véhicules de transport de personnes à mobilité réduite à Deshaies en Guadeloupe.

## Carrelage

Multipose Plus vient de s'implanter à Fort-de-France dans le secteur du carrelage.

## Bricolage-Bazar

La ville de Trois-Rivières en Guadeloupe accueille un nouveau commerce, Trois Rives Bricolage, spécialisé dans le négoce en bazar, jardins, animalerie, habillement, bricolage, matériaux de construction, découpe de matériaux, décorations pour la maison entre autres. Le même gérant a également ouvert une boutique ayant la même activité dans la ZAC de Petit-Pérou aux Abymes sous l'enseigne Grand Bazar de Guadeloupe.

## Audit

Excellence Consulting vient de s'implanter au Marin en Martinique dans le secteur du conseil, audit, études, formation et ingénierie.

## LOYER

# Un pré-imprimé de bail pour limiter le risque d'impayés

La société martiniquaise Sécuribail a créé un imprimé de bail pour tous les types de location contenant une clause Fichier national des incidents de paiement (FNIP).

Les propriétaires cherchent à se protéger au mieux du risque d'impayés. Aussi avons-nous réfléchi à une solution afin de satisfaire leur demande", justifie Francis Clavery, gérant de la société Sécuribail qui vient de créer des pré-imprimés de bail. "La force de notre produit qui s'appelle SécuriBail également, est de comporter une clause d'inscription au Fichier national des incidents de paiement (FNIP)", explique-t-il.

En cas de non-paiement et d'un désaccord pour trouver une solution au litige, le propriétaire peut saisir directement le FNIP qui engagera une procédure envers le locataire. Si le paiement demeure non réglé suite à cette déclaration, l'incident sera inscrit dans le fichier du FNIP, ce qui suppose que l'ensemble des professionnels de l'immobilier auront accès à cette information. "L'effet psychologique de cette clause est inéga-

lable : seules les personnes certaines de leur solvabilité s'engagent, les autres préférant ne pas signer pour ne pas prendre le risque", commente Francis Clavery qui a passé un partenariat exclusif avec le FNIP pour l'intégration de cette clause dans les baux.

Ce partenariat vaut pour toute la France. "Nous avons créé la société au lendemain du conflit social en Martinique et notre activité a réellement débuté en juillet l'an passé lorsque nos packs ont été proposés dans les papeteries de l'île. Aujourd'hui, nous sommes en train de finaliser la commercialisation en métropole", confie le gérant. "Si aux Antilles, le Sécuribail est disponible en version papier, en métropole, il ne le sera que sous forme électronique. Le propriétaire aura la possibilité de le télécharger et de le remplir sur son ordinateur avant de l'imprimer pour le signer", poursuit-il.

Le Sécuribail est disponible pour les contrats de location de locaux commerciaux, meublés et vides. Il est décliné sous cinq autres formes : lettre de relance, quittance de loyer, échéancier de règlement, carnet d'entretien locatif et les revenus fonciers.

En France, le nombre d'impayés générant une procédure judiciaire est estimé à trois cent mille. 50 % des locations sont gérées directement par les propriétaires et l'autre moitié par des mandataires qui enregistrent un taux d'impayés de 2 à 3 % dans l'Hexagone et de 5 à 10 % aux Antilles. ●

E.G.

## Securibail : chiffres-clés

- Date de création : 2009
- Activité : édition de pré-imprimés de baux
- Chiffre d'affaires : 50 000 €

## Bientôt des déchetteries mobiles aux Antilles françaises

La branche Caraïbes de Veolia Propreté est en train de proposer des déchetteries mobiles aux collectivités pour pallier le déficit d'installations de déchetteries dans ces départements. En effet, alors qu'il devrait y en avoir vingt, il n'y en a que six. En Guadeloupe, il y en a qu'une. Pour faire face à cette pénurie, Veolia Propreté Caraïbes propose le MovingTri développé par la société Sepra Environnement. Il s'agit d'un camion portant une benne de grande capacité et tirant une remorque portant six petites bennes. Une fois installée en quarante minutes sur une emprise au sol de 200 m<sup>2</sup>, la remorque se transforme en rampe d'accès

pouvant supporter des véhicules jusqu'à 3,5 tonnes. Leurs conducteurs auront alors la capacité de trier leurs déchets dans les bennes. Cet équipement peut venir en complément du réseau existant de déchetteries ou alors permettra le tri dans des zones non équipées. L'équipement peut bénéficier de financements européens. Veolia Propreté Caraïbes envisage d'en implanter trois en Martinique et autant en Guadeloupe. ●

